République Française
Département Morbihan
Commune de Merlevenez

Envoyé en préfecture le 16/11/2026
Reçu en préfecture le 16/11/2026
Publié le
ID : 056-215601303-20261109-D20261109_08-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 09/11/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
23	19	22

Vote
A l'unanimité Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0

L'an 2026, le 9 novembre à 19 h00, le Conseil Municipal de la Commune de Merlevenez s'est réuni en session ordinaire, en Mairie salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Frank NICOLAS, Maire.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 02/11/2026.
La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 02/11/2026.

Présents : M. NICOLAS Frank, Mme PHILIPPE Christelle, M. Didier LE BLIMEAU, Mme ROLLAND Anne-Sophie, M. JUSTOM Philippe, Mme CHAPPEY Angélique, M. TIBULLE Lionel, Mme CADIO Evelyne, M. RIBLER Pascal, M. LE NEZET Didier, Mme ETTEL Gwenaelle, M. GOUADEC Patrice, M. LE MOUELLIC Mickaël, Mme JUBIN Stephanie, Mme MILLION Line, Mme LETULLE Elodie, Mme AMIOT Clémence, M. CONGUISTI Yvan, Mme LEROC Céline.

Absents excusés : M. LE CORRE Renaud (pouvoir à Mme MILLION), M. LE CALVE Ludovic (pouvoir à Mme LEROC), M. BIGOT Pierre (pouvoir à M. CONGUISTI),
Mme HASCOET Solène.

A été nommé secrétaire : Mme LETULLE

D20261109_08 – SUBVENTIONS SCOLAIRES 2027

Rapporteur : Christelle PHILIPPE

Mme PHILIPPE explique qu'en complément des dépenses de fonctionnement de l'école publique prises en charge par la commune et servant de base à l'établissement du forfait scolaire par élève pour les autres établissements, un budget est fixé dans les limites ci-dessous.

Afin de permettre aux écoles d'assurer des prestations similaires à l'année précédente dans ce contexte d'inflation, il est proposé au Conseil Municipal d'appliquer une augmentation de 2,0 % aux montants votés pour l'année 2026 arrondis à l'euro supérieur.

Objet	Précision	Forfaits 2026	Forfaits 2027 proposés
Classe de découvertes	Avec hébergement, montant par jour et par élève en élémentaire	7,55 €	7,70 €
	Sans hébergement, montant forfaitaire annuel en maternelle	476,00 €	486,00 €
Transport pour sorties scolaires	Forfait annuel pour école maternelle	356,00 €	363,00 €
	Forfait annuel pour école élémentaire	535,50 €	546,00 €
Sorties piscine	10 cours maximum par année scolaire pour 2 classes au maximum		

J'ai donc l'honneur, Mesdames, Messieurs, de vous demander de bien vouloir accepter l'attribution des subventions présentées ci-dessus.

Après avoir entendu l'exposé et délibéré, le conseil municipal, **à l'unanimité** de ses membres présents et représentés :

- **Approuve** les forfaits indiqués ci-dessus pour l'année 2027 ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à procéder au versement desdits forfaits pour l'année 2027.

Fait et délibéré à Merlevenez, les jour, mois et an que dessus et ont signé les membres présents.

Frank NICOLAS
Maire de Merlevenez

Le Maire :
- Certifie sur sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

- Informe que cet acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rennes (Hôtel de Bizien, 3 Contour de la Motte, CS44416 - 35044 Rennes Cedex) dans les deux mois suivant sa publication